



Éditorial

Bilan 2021 et perspectives



Voilà un an que j'ai pris les fonctions de conseiller communal. Être à l'Exécutif est un changement important de positionnement par rapport au rôle joué au Législatif. Mes responsabilités sont d'amener à maturité de nombreux dossiers, dont la plupart finissent en main du Conseil général, et de gérer le quotidien avec l'appui du personnel communal. Comme pour toute entreprise, ce dernier est l'élément le plus important pour assurer les services à la population et faire avancer les projets. Il s'agit donc de discuter, pondérer, soutenir et donner du sens. J'apprécie ce travail très prenant et fort intéressant.

Le dicastère que je dirige mobilise une grande part des investissements communaux: routes, véhicules, STEP, collecteurs d'eaux claires et usées, drainages, infrastructures forestières. Plusieurs dossiers ont pu être lancés après décision du Conseil général en 2021: arrêts de bus aux normes LHand, entretien des routes, achats de véhicules et machines, démantèlement de l'ancienne STEP, construction d'un hangar à copeaux. En outre, une réflexion a eu lieu sur l'organisation de la gestion forestière (3'200 ha en propriété communale). Ainsi, dès le 1^{er} mars 2022, nous passons de quatre à trois cantonnements; l'équipe forestière, dotée d'un responsable, de deux forestiers-bûcherons et de deux apprentis, gagne en autonomie. Dans le domaine de la voirie, des changements sont en cours. À la suite du départ à la retraite des titulaires, un nouveau voyer-chef, Christian Piller, a pris ses fonctions en début d'année alors que deux chefs d'équipe seront engagés courant 2022.

Le domaine de l'eau n'est pas en reste. La construction de l'unité de traitement des micropolluants de la STEP des Quarres débute cette année. Une partie de l'unité de biologie est également rénovée. Un nouveau plan général d'évacuation des eaux est à l'étude, avec la Ville de Neuchâtel, pour les villages de Boudevilliers, Coffrane et Les Geneveys-sur-Coffrane.

Vous le voyez, la Commune investit, s'organise et réfléchit aux meilleures solutions pour garder des infrastructures fonctionnelles, avec des moyens, disons-le, limités. Je suis satisfait de pouvoir compter sur mes équipes pour mener à bien tous ces projets.

Daniel Geiser, conseiller communal

Drainages agricoles

Les terres agricoles à Val-de-Ruz comprennent environ 2'400 hectares de surface assainie par des réseaux de drainages (collecteurs et drains). Ces drainages ont été mis en place dès la fin du XIX^e siècle dans le cadre de projets distincts ou de syndicats d'améliorations foncières afin d'optimiser le régime hydrique du sol et ainsi de garantir la sécurité, la diversité et la qualité des récoltes destinées à nourrir tant la population que les animaux. On dit couramment que le Val-de-Ruz est le grenier à blé du canton. Mais ces drainages pouvant être bouchés par des racines ou des dépôts calcaires ainsi qu'en raison d'une durée de vie parfois dépassée (certains datent de plus de 120 ans), il est nécessaire d'intervenir pour leur réfection, voire leur remplacement.

Pour la mise à jour du cadastre des drainages et pour le soutien technique pour leur réfection, la Commune peut compter sur la collaboration de l'office cantonal des améliorations structurelles. Afin de financer l'entretien des drainages, l'administration gère un compte constitué annuellement par la perception d'une taxe auprès des propriétaires ou exploitants agricoles. Jusqu'à fin 2020, ce compte permettait d'entreprendre annuellement pour CHF 80'000 de travaux d'entretien. Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2020, le montant de la taxe a été augmenté, passant de CHF 30 à CHF 45 par hectare de terres drainées à la suite de la hausse importante des mouilles. La perception de la taxe se fait toujours après l'année d'exploitation, tenant ainsi compte des transferts fonciers effectifs.



En 2021, le budget des travaux d'entretien des drainages s'est élevé à CHF 120'000. S'y est ajouté un soutien de CHF 18'500 à titre de remise en état périodique pour de l'assainissement agricole (curage de drains) obtenu auprès du Canton et de la Confédération. L'hiver 2020-2021 ayant été très humide, après des années très sèches, le réseau de drains a beaucoup souffert. Ainsi, 36 interventions ont été effectuées avec les moyens à disposition et 33 sont restées pendantes. L'entier des taxes et subventions perçues est dépensé durant l'année concernée et ne sert qu'à cette tâche spécifique.

Fin janvier 2022, les travaux de drainages déjà annoncés, qui seront exécutés essentiellement au printemps et en automne, représentent un montant de l'ordre de CHF 165'000, alors que le budget annuel reste le même qu'en 2021. Dans un certain nombre de cas, les coûts effectifs pourraient être inférieurs à la prévision, ce qui autorisera l'intégration des travaux impératifs et urgents. Dans la mesure du possible, les chantiers seront regroupés par zones et selon les disponibilités du prestataire. Avec ses moyens financiers et en comptant avec les subventionnements cantonal et fédéral, la Commune espère rattraper d'ici à trois ans le retard pris depuis 2020. Porte d'entrée pour les demandes: eaux.val-de-ruz@ne.ch ou 032 886 46 40.

Parcelles à louer

Pour date à convenir.

Fenin-Vilars-Saules
1763 512 Parcelle 1784, 13,071 ares (Saules)

Cernier
1763 508 Parcelles 2908 et 2909 (Cernier) et 663 (Chézard-Saint-Martin), environ 32 hectares (un seul bail)

Chézard-Saint-Martin
1754 504 Parcelle 3085, 214,77 ares
1756 510 Parcelles 3600 Chézard-Saint-Martin (2750 m²), 17 ares et 2860 Dombresson (7389 m²), 31,4 ares

Savagnier
1765 530 Parcelle 2185, Le Placieux

Fontaines
1746 513 Parcelle 2008, 63,42 ares
1746 512 Parcelle 1779, 6,74 ares
1763 511 Parcelle 2806, 73,14 ares

Reprise des travaux

Les travaux de réfection de la traversée de Fontainemelon ont repris depuis le 28 février 2022 et dureront jusqu'au début de l'hiver.

L'accès des riverains de même que l'accès aux commerces et restaurants du village seront en principe garantis en tout temps. Tous les usagers sont invités à se conformer à la signalisation mise en place.

Un passage sécurisé sera maintenu pour les piétons durant toutes les étapes des travaux. Des contrôles de police et de vitesse seront effectués pour garantir leur sécurité et celle des enfants.

Les plans présentés lors de la séance d'information du 3 février dernier sont disponibles sur le site internet communal. Pour davantage d'information, l'administration des travaux publics renseigne à tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

Anniversaires et jubilé

Fêtent en mars 2022:

Noces d'or (50 ans)
• Stoppa Marie-Claude et Rinaldo, à Saules.

90 ans
• Hontoir Jean, à Chézard-Saint-Martin;
• Mesot Theresia, à Fontaines;
• Trolliet Liliane, à Fontaines.

Déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte à porte» reprendra dès le **lundi 14 mars 2022**, aux jours et aux horaires habituels.

Il est important que les contenants soient facilement identifiables par le personnel de la voirie. Pour ce faire, merci de bien vouloir y apposer, sur les quatre côtés, un grand V (30 cm minimum) de couleur claire.

Le MEMODéchets 2022 détaille les contenants et les déchets acceptés. Tout ce qui est non conforme n'est pas ramassé.

L'administration des travaux publics renseigne à tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.



421: nouvel horaire

Dès le 5 mars 2022, deux liaisons supplémentaires connecteront les deux flancs du Val-de-Ruz le samedi – et le samedi uniquement – au moyen de la ligne de bus 421.

Deux courses sont prolongées jusqu'à Cernier, moyennement une adaptation de leurs horaires. Le départ de la place Pury de 09h32 est ainsi anticipé à 09h02, avec une arrivée à Cernier à 09h35. La course de 11h32 est pour sa part avancée d'une heure, pour atteindre Cernier à 11h05.

Dans l'autre direction, les deux nouveaux départs de Cernier ont lieu à 09h51 – horaire inchangé sur le reste du parcours – et à 11h21, avec passage à Savagnier à 11h30 au lieu de 12h00 et une arrivée à la place Pury à 11h54 au lieu de 12h24.

Nouvel horaire du samedi:

Place Pury	09h02	10h32
Petit-Savagnier	09h26	10h56
Cernier, centre	09h35	11h05

Cernier, centre	09h51	11h21
Petit-Savagnier	10h00	11h30
Place Pury	10h24	11h54

Informations:
www.transn.ch/changementdhoraire.

Renforcement de la lecture publique

Le Conseil général l'a décidé le 25 octobre 2021: le Bibliobus sillonnera à nouveau le Val-de-Ruz et la bibliothèque publique communale de Fontainemelon deviendra la 8^e succursale de son vaste réseau.

Cette intégration nécessite un travail de longue haleine, dont la plus grande partie touche le fonds de la bibliothèque et son informatisation - cette dernière tâche implique la reprise de tous les documents et leur rééquipement - afin de les conformer aux standards du Bibliobus.

Si la section jeunesse a été élaguée, réaménagée durant l'été 2020 et totalement informatisée - son catalogue est en ligne depuis avril 2021 - il n'en était pas de même pour la section adultes. Depuis décembre dernier, un tri important a été effectué et son réaménagement est en cours de réalisation. L'informatisation de son fonds et la reprise de celui de la section jeunesse permettront leur intégration au catalogue, déjà important, du Bibliobus. Ainsi, en rejoignant le réseau du Bibliobus, c'est l'offre des deux sections qui va s'enrichir, tant en nombre de références qu'en diversité de genres, avec la création de nouveaux secteurs.

Les tournées du Bibliobus et ses lieux de stationnement sont en cours de validation. Les horaires de la bibliothèque publique communale de Fontainemelon sont en discussion pour permettre un accès simultané maximal aux deux sections. L'accueil des classes se fera toujours en dehors des heures d'ouverture au public et sur rendez-vous. Les horaires définitifs seront notifiés sur les portes de la bibliothèque ainsi que sur les sites internet de la Commune et du Bibliobus. Une version papier sera encartée dans un numéro de «Val-de-Ruz info». Elle sera à disposition à la bibliothèque et dans le Bibliobus.

Le lundi 2 mai 2022 verra la reprise des tournées à Val-de-Ruz - du Bibliobus et l'introduction des nouveaux horaires de la bibliothèque publique communale de Fontainemelon. Des étapes jalonnent le chemin pour y parvenir:

- participation au BiblioWeekend avec l'ouverture des sections adultes et jeunesse, le samedi 26 mars 2022 de 09h30 à 11h30, puis fermeture des deux sections de la bibliothèque jusqu'au 29 avril inclus, afin de permettre l'intégration physique des documents et de finaliser celle informatique;
- inauguration officielle, avec le Bibliobus et en présence de Jean-Claude Brechbühler, conseiller communal en charge du dicastère éducation, jeunesse et sports-loisirs-culture, le samedi 30 avril 2022 de 10h00 à 12h00. Ouverture des portes dès 09h30. Le programme complet de cette manifestation sera dévoilé dans une prochaine édition de Val-de-Ruz info. Chacun est cordialement invité.

Les horaires d'ouverture restent inchangés jusqu'au jeudi 24 mars 2022. Sites internet:
<https://www.val-de-ruz.ch/decouverte/culture-sports-loisirs/bibliotheques> et <https://www.bibliobus-ne.ch/>.



Covid-19

Le bout du tunnel

Le virus circule toujours, mais grâce à l'immunité élevée de la population et à la stabilité des hospitalisations, la situation épidémiologique évolue positivement. La vie sociale et économique peut par conséquent également reprendre normalement.

Dans ce sens, le Conseil fédéral a décidé, depuis le 17 février 2022, une levée de pratiquement toutes les mesures de lutte contre la pandémie.

Ce qui reste valable:

- l'isolement durant cinq jours au moins des personnes dépistées positives;
- le port du masque dans les transports publics et les établissements de santé.

Ce qui est supprimé:

- le port du masque obligatoire dans les magasins, les salles des restaurants et dans les installations, établissements et manifestations accessibles au public;
- le port du masque obligatoire au travail;
- les restrictions d'accès par le biais du certificat Covid (règles dites des 3G, 2G et 2G+) dans des établissements tels que cinémas, théâtres, salles des restaurants et manifestations;
- l'obligation d'obtenir une autorisation pour les grandes manifestations;
- les restrictions relatives aux rencontres privées;
- les restrictions de capacité dans les commerces de détail et les remontées mécaniques.

Ces mesures sont valables jusqu'au 31 mars 2022. Si l'évolution continue favorablement, la situation reviendra ensuite à la normale.

État au 25 février 2022.